

VOTE ÉLECTRONIQUE DU 4 MARS 2019
ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE DE L'ÉCOLE DE TRAVAIL SOCIAL

La précarité financière des étudiant.e.s en stage

L'École de travail social considère qu'il est essentiel de reconnaître la précarité économique vécue par les étudiantes et des étudiants au moment des stages, sans pour autant prendre position sur les formes précises que prendrait cette reconnaissance ni sur les moyens de pression entrepris ou envisagés par les étudiant.e.s.

RÉSOLUTION TSF-19-015

ATTENDU les revendications portées par le mouvement étudiant concernant la rémunération des stages et l'engagement des associations étudiantes de l'École de travail social dans ce mouvement.

ATTENDU que les activités de stage représentent une partie importante de la formation en travail social.

ATTENDU la contribution des stagiaires à leur milieu de stage.

ATTENDU la précarité financière qui est souvent le lot des étudiantes et des étudiants pendant leur stage.

ATTENDU les discussions tenues en séance.

IL EST PROPOSÉ par Elizabeth Harper, et appuyé par Sylvie Jochems que l'Assemblée :

AFFIRME l'importance de pallier la précarité financière dans laquelle se retrouvent les étudiants.es pendant leurs stages.

DEMANDE à la direction de l'UQAM de poursuivre les travaux sur les stages et de continuer de faire valoir auprès du gouvernement du Québec l'importance d'apporter des solutions à ce problème.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Montréal, le 6 mars 2019



Elizabeth Harper
Directrice
École de travail social